



«La psychiatrie est de plus en plus sollicitée dans les prisons»

DÉTENTION • *Le besoin accru de sécurité dans la société change la donne. Interview de Thomas Noll, directeur du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire.*

PROPOS RECUEILLIS PAR

ARIANE GIGON

Après six années à la tête de l'exécution des peines et mesures du plus grand pénitencier de Suisse, Pöschwies, à Regensdorf (ZH), le juriste et psychiatre bâlois Thomas Noll, 44 ans, prend ce jour les rênes du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP), à Fribourg. Il s'exprime ici sur les défis actuels du système carcéral suisse. Cela va des problèmes de coordination et d'analyse aux questions de la surpopulation carcérale et des coûts – en forte augmentation – de l'application des peines.

S'agissant des prisons, quels défis le Centre de formation doit-il relever?

Thomas Noll: Le principal défi réside dans le traitement des troubles psychiques des détenus, pour lesquels il n'y a pas assez de places de traitement stationnaire. Dans un sondage de 2012 sur les facteurs touchant leur travail, les agents de détention ont du reste cité les troubles psychiques des détenus comme un de leurs plus gros problèmes. En Suisse orientale, y compris Zurich, on compte officiellement 53 places pour huit cantons. Le pénitencier bernois de Thorberg en a 24. Ce n'est pas assez.

Comment s'explique cette augmentation des cas psychiques?

La révision du Code pénal en 2007 a marqué un tournant. L'article 59 a introduit les mesures thérapeutiques institutionnelles, c'est-à-dire au sein de l'établissement d'exécution des peines. Or, souvent, les juges ne veulent pas être les «méchants» de l'histoire et ils ont abondamment – trop – recourus à l'article 59. La psychiatrie est donc de plus en plus sollicitée. Il y a vingt ans, ce sont des travailleurs sociaux qui décidaient du sort des prévenus, avec un rapport de conduite. On ne peut pas retourner à cette époque-là! Le développement qui s'est fait est juste.

Mais les prisons débordent...

La pression sociale pour davantage de sécurité est de plus en plus forte. Elle «retombe» sur tout le monde, y compris les personnes qui pourraient sortir de prison après avoir purgé leur peine. Aujourd'hui,



Les gardiens de prison (ici ceux de Champ-Dollon lors d'un débrayage en avril) sont soumis à forte pression. KEYSTONE

place une plus grande différenciation des cas, un traitement plus individuel, c'est-à-dire investir les moyens que nous avons pour en savoir davantage sur les cas. Les prisonniers ne doivent pas rester incarcérés plus longtemps que nécessaire et, à l'inverse, les personnes dangereuses ne doivent pas pouvoir sortir plus tôt.

Aux Etats-Unis, où l'on compte 730 prisonniers pour 100 000 habitants, il est devenu tellement normal d'avoir un proche incarcéré que le «papa en prison» a fait son apparition dans l'émission pour enfants *Sesame Street*. Avec environ 80 détenus pour 100 000 habitants, la Suisse est évidemment loin de ces proportions, mais la tendance va vers une augmentation.

Quelles solutions préconisez-vous?

Le Centre de formation doit participer aux efforts avec des offres de formation idoines. Je pense qu'il faut mettre en

place une plus grande différenciation des cas, un traitement plus individuel, c'est-à-dire investir les moyens que nous avons pour en savoir davantage sur les cas. Les prisonniers ne doivent pas rester incarcérés plus longtemps que nécessaire et, à l'inverse, les personnes dangereuses ne doivent pas pouvoir sortir plus tôt.

Faudrait-il alors encore plus de psychiatres légaux?

Il ne s'agit pas de des psychiatres. Je pense aux procureurs, aux juges d'instruction et au personnel de l'application des peines, qui devraient être obligés de suivre une formation dans les domaines de l'analyse de la dangerosité et de la science des pronostics psychiatriques. Dans le drame de Marie (*la jeune femme tuée par un récidiviste en mai à Payerne, ndr*), il est possible que les professionnels impliqués

pour prendre des décisions sur son assasin n'en aient pas su assez.

Une autre piste qui me semble importante est la planification des prisons: il faudrait une sorte de registre central qui permette de savoir où des places libres sont disponibles. Cela devrait se faire au-delà des concordats existants.

Est-il difficile de trouver du personnel pénitentiaire qualifié?

La situation varie d'un canton à l'autre, d'une période à l'autre. Genève devrait inaugurer bientôt une nouvelle structure, «Curabilis», pour le traitement thérapeutique, avec une centaine de places, et le canton veut aussi construire une nouvelle prison de plus de 400 places jusqu'en 2017. Il sera difficile de trouver suffisamment de personnel qualifié en si peu de temps. C'est aussi l'un des défis auxquels je devrai répondre à la tête du Centre de formation. LA LIBERTÉ

NEUCHÂTEL

Record de fréquentation au NIFFF

Le Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF) continue d'attirer une foule d'amateurs du genre. Avec 31 000 entrées, la 13^e édition, qui s'est achevée samedi soir, a connu un nouveau record de fréquentation, se réjouissent les organisateurs.

Le jury international a décerné le «Narcisse» du meilleur film à *Dark Touch* de Marina de Van, car il a apprécié «la combinaison originale entre genre horrifique et conte moral». La réalisatrice française a réussi à utiliser le surnaturel pour atteindre une vérité et capter un aspect invisible de la réalité, a-t-il salué. Ce prix est doté de 10 000 francs.

Dark Touch a aussi raflé le Prix de la jeunesse octroyé par le jury du Lycée Denis de Rougemont et le Prix Mad Movies attribué par le magazine français du même nom, spécialisé dans le cinéma fantastique.

Le jury international a également décerné une mention spéciale à *Chimères* d'Olivier Béguin. Il s'agit du premier long métrage du Neuchâtelois, et du premier film helvétique jamais montré en compétition internationale au NIFFF.

Le «Narcisse» du meilleur court-métrage suisse, doté également de 10 000 francs, a été attribué à *Palim Palim* de Marina Klausner (ZH) et Pia Hellenenthal (D). ATS

EN BREF

55 000 VISITEURS VOYAGENT DANS LE TEMPS

ST-URSANNE Plus de 55 000 personnes ont remonté le temps ce week-end aux Médiévales de Saint-Ursanne (JU), organisées sur le thème du «Mystérieux Trésor des Templiers». L'événement a mobilisé plus de 1000 artistes costumés, artisans de rue et bénévoles. Selon les organisateurs, la fête organisée tous les deux ans représente l'événement médiéval le plus important de Suisse. ATS

VAUD

Contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative Tripac

Les jugements du Tribunal de Prud'hommes de l'administration vaudoise (Tripac) sont en principe publics mais les parties doivent pouvoir garder la possibilité de s'y opposer, estime le Conseil d'Etat. Il propose en conséquence un contre-projet à l'initiative Nicolas Rochat (PS) adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil en avril 2012.

Pour le gouvernement vaudois, le texte des initiés est «trop lacunaire». Il convient dès lors de le rejeter et de préférer un contre-projet, indique-t-il dans ses décisions annoncées hier.

La publication des décisions du Tripac se justifie principalement par une question d'égalité de traitement entre les parties, avait expliqué en avril Jacques Haldy (PLR), rapporteur de la commission. L'Etat de Vaud a accès à tous les arrêts alors que les employés n'y ont pas droit.

Dans son préavis, le Conseil d'Etat reconnaît la valeur de l'argument, mais y oppose malgré tout des restrictions. Eu égard à la protection des données, les parties à une cause doivent pouvoir requérir que la décision les concernant ne soit pas publiée, à condition de démontrer d'un intérêt public ou privé prépondérant, écrit l'exécutif. Dans ce cas, le Tribunal statue sur la publication.

Comme le cercle des personnes concernées par les procédures du Tripac est restreint aux collaborateurs de l'Etat, les parties et les tiers intervenant seront souvent identifiables. Il serait pour ainsi dire «impossible» d'anonymiser les décisions de manière que les protagonistes ne soient pas reconnaissables et que la décision garde son sens. ATS

Prince a passé Montreux en revue

CRITIQUE • *Lors de deux concerts explosifs, la star a évoqué Duke Ellington et l'histoire de la musique noire américaine.*

La messe était digne du culte. Avec dix-neuf musiciens, Prince a retourné le Montreux Jazz Festival samedi et dimanche, rendant hommage aux revues soul des années 1960 et 1970 ainsi qu'au rendez-vous créé par feu Claude Nobs. Lors de ces deux premiers concerts d'une série de trois (le dernier se déroule alors que nous mettons sous presse), la ferveur des fidèles a été récompensée.

Une image de samedi résume l'opération: Prince, sourire aux lèvres, chante posté devant les onze cuivres des NPG Hornz. Ceux-ci, alignés, s'époumonent joyeusement, chorégraphie à l'appui. Prince s'est ainsi fait meneur de revue pour ces spectacles manifestement très répétés. Sans guitare, le Kid de Minneapolis dirigeait son orchestre ici, exigeait un solo là, menait la claqué encore pour ses musiciens à qui – surtout samedi – il a laissé une très large place. Certains, à l'image du saxophoniste Marcus Anderson, ont fait des étincelles.

Toute la dualité du personnage est là: troglodyte de studio enregistrant en autarcie des albums complets, Prince se réalise en émule de Duke Ellington et de James Brown. A Montreux, il avait visiblement à cœur de mettre la musique noire et son histoire à l'honneur. Par des arrangements de cuivres très élaborés, par des citations de morceaux intégrés à ses propres titres (Curtis Mayfield, Aretha Franklin et... Michael Jackson), par un clin d'œil appuyé à Miles Davis aussi, le dimanche, quand son trompettiste improvisait façon *Sketches of Spain* sur un instrumental inédit.

Le concert de samedi était le plus cohérent, son ambiance assez solennelle (deux hommages à Claude Nobs, dont une version en petit comité de *Purple Rain* pour clore la soirée). Celui de dimanche était plus joyeux et tapait plus dans les tubes (on en a compté cinq, dont un *Take Me With U* euphorique). Chaque fois néanmoins, la setlist était loin du «best of», égrenant trente-cinq

ans de répertoire princier (superbe version gospel d'*Old Friends 4 Sale*, par exemple, titre de 1985 sorti officiellement en 2002).

Et le good groove était là, notamment avec *Big City*, un nouveau titre, les réponses du public sur *Let's Work* (retour à 1981 et «Controversy») ou encore *Days of Wild*, machine à agiter les corps au refrain citant *Caravan*, standard d'Ellington.

En définitive, deux heures de show chaque soir (rappels compris) ont dévoilé un Prince Rogers Nelson très souriant, appréciant manifestement le tribut chanté et dansé rendu par ses fans (par exemple sur *Nothing Compares 2 U*). Quelques moments étaient plus ennuyeux, dont certains solos dispensables; parfois la mayonnaise ne prenait pas (1999 le samedi). Prince ne révolutionne plus le paysage pop comme il l'a fait dans les années 1980. Mais sa proposition, patrimoniale le samedi, hétéroclite le dimanche, a été. BENOÎT PERRIER